

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L 121-8 du Code des Communes)

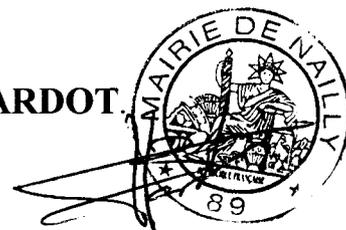
Pour respecter les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra à huis clos.

Le Conseil Municipal de la commune de NAILLY se réunira, salle du Conseil, le :

Judi 4 juin 2020 à 19H00

Fait à Nailly, le 28 mai 2020.

Le Maire,
Florence BARDOT.



ORDRE DU JOUR :

- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Rôle des Adjoints
- Choix du nombre de membres aux comités consultatifs
- Choix des membres du Conseil Municipal aux comités consultatifs
- Versement d'une prime exceptionnelle pour le surcroit d'activité pendant la période d'urgence sanitaire
- Affaires diverses